




Plan d'action  
**SAINTE-LAURENT**  
2011-2026

# Actes du **FORUM SAINT-LAURENT**



[www.planstlaurent.qc.ca](http://www.planstlaurent.qc.ca)

Canada 

Québec 

## Rédaction

Andrée-Anne Labrecque, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Hélène Raymond, animatrice

Jean-Éric Turcotte, Stratégies Saint-Laurent

## Collaboration

André Champoux, Environnement Canada

## Pour information

### **Environnement Canada**

Bureau de coordination du Plan d'action Saint-Laurent

801-1550, avenue d'Estimauville

Québec (Québec) G1J 0C3

Téléphone : 418 648-3444

Télécopieur : 418 649-6213

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

Équipe Ententes, règlements et programmes

675, boul. René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3885

Télécopieur : 418 643-0252

[www.planstlaurent.qc.ca](http://www.planstlaurent.qc.ca)

[psl@ec.gc.ca](mailto:psl@ec.gc.ca)

[psl@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:psl@mddefp.gouv.qc.ca)

## Table des matières

Mot des coprésidents.....	4
Conservation des milieux d'intérêt écologique.....	5
Quelques cas concrets .....	5
La conservation des milieux d'intérêt écologique : Le faire ensemble .....	5
Établir des pistes de solution.....	7
Atelier de concertation et plénière.....	7
Regard sur les pistes de solution énoncées.....	8
La protection des milieux humides.....	8
La création d'aires protégées .....	8
Protection des paysages et du patrimoine naturel .....	8
Identification des habitats prioritaires à conserver .....	8
De la concertation à l'action.....	9
Tableau 1. Aperçu des actions gouvernementales mises de l'avant ou en cours d'élaboration dans les domaines ciblés comme pistes de solution pertinentes lors du Forum Saint-Laurent de novembre 2012 .....	10
De la nécessité de tenir un bon caucus.....	11
Annexe A Résumé des cas concrets présentés lors de la table ronde .....	12
Annexe B Programmation.....	14

## Mot des coprésidents

Le 29 novembre 2011, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la signature du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, lequel s'inscrit dans la continuité des quatre ententes précédentes. Ainsi, depuis 1988, la collaboration entre le Canada et le Québec a évolué au fil des ans, amenant naturellement l'élaboration d'une approche de gestion davantage participative de cet écosystème exceptionnel, une gestion intégrée du Saint-Laurent.

L'engagement des gouvernements du Canada et du Québec pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Saint-Laurent se concrétise par la mise en place progressive de douze tables de concertation régionales ainsi que par la tenue annuelle du Forum Saint-Laurent, un forum dont vous êtes les artisans. En effet, ce forum constitue un lieu visant à amener tous les acteurs intéressés par la gestion et les usages du Saint-Laurent à se doter d'orientations communes afin de traiter les problématiques touchant le Saint-Laurent et à susciter leur prise en charge cohérente et collective.

C'est dans ce contexte que le thème de la conservation des milieux d'intérêt écologique a été abordé par près de 120 participants issus des secteurs gouvernemental, municipal, économique, communautaire et environnemental ainsi que des Premières nations dans le cadre de cette seconde édition du Forum Saint-Laurent. À l'intérieur de ce thème, quatre sous-thèmes ont été traités, soit :

- la création d'aires protégées;
- l'identification des zones prioritaires à conserver;
- la protection des paysages et du patrimoine naturel;
- la protection des milieux humides.

Nous sommes très heureux des constats et des pistes de solution que ces deux jours d'échange et de travail ont permis de mettre en lumière et nous profitons de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont participé avec enthousiasme et de manière constructive aux discussions. Ensemble, nous amorçons une réflexion sur la gestion intégrée de ce cours d'eau majestueux, reflet de cette volonté commune de s'impliquer pour mieux harmoniser nos actions en vue de conserver cette part importante de notre patrimoine.



Les actes du Forum Saint-Laurent – Édition de novembre 2012 contiennent l'essentiel des conclusions de cette édition qui, nous espérons, sauront vous être utiles dans vos démarches en lien avec le Saint-Laurent.

Bonne lecture!

**Charles Larochelle<sup>1</sup> et Philippe Morel**

Coprésidents du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026



Rodolph Balej

1 M. Charles Larochelle a été coprésident du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 du mois de novembre 2011 au mois de septembre 2013.

## Conservation des milieux d'intérêt écologique

### Quelques cas concrets

#### Table ronde animée par M<sup>me</sup> Hélène Raymond

Dans le cadre de cette première activité d'échange, un projet lancé par des acteurs issus de différents secteurs a été présenté pour chacun des sous-thèmes traités. Ainsi, des participants issus des milieux communautaire, économique et municipal ont été invités à parler de leur expérience dans le domaine de la conservation des milieux d'intérêt écologique, à raconter l'histoire de l'un de leurs projets (origine, territoire, partenaires, objectifs; voir l'annexe A) et à aborder la question de la collaboration intersectorielle.

Les écueils comme les victoires, les gains et les pertes, l'impact sur le milieu naturel et les populations, le « si c'était à refaire », les clés de la concertation, le « ce qu'on n'apprend pas dans les livres », les leçons tirées figuraient parmi les sujets abordés lors de cette table ronde.



### La conservation des milieux d'intérêt écologique : Le Faire ensemble

L'élaboration et la mise en œuvre de projets visant la conservation des milieux d'intérêt écologique nécessitent beaucoup de planification et ne peuvent se réaliser sans partenariats. Or, au-delà de ce qui est prévisible, ce type de projet s'inscrit dans une réalité en constant changement sur le plan social, environnemental, économique ou politique. Parmi ces changements, notons l'apparition de nouveaux acteurs sur le territoire ou encore des changements au sein des organisations engagées dans une démarche spécifique, notamment lors d'élections, qui exigent que les artisans de ces projets reprennent les démarches de présentation et de justification des projets proposés ou en cours.

Ainsi, la patience et la persévérance deviennent des incontournables. Dans cet esprit, s'adapter devient essentiel. L'expérience des participants à cette table ronde indique que l'obligation « d'être concret » est un élément primordial. Or, plusieurs étapes essentielles doivent être franchies en amont de la réalisation de tout projet.

Une solution réside dans la détermination d'un but commun servant plus d'un objectif et permettant de rallier les gens autour d'un projet rassembleur, un projet commun. Puisque, comme le mentionnait Mme Corriveau, directrice générale du Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, tous veulent de l'eau, mais pour des raisons différentes, la vision établie devient la base d'une collaboration actuelle et future, l'argumentaire ou le point de référence tout au long de la mise en œuvre et du suivi d'un projet. Il importe évidemment d'alimenter ce but commun pour qu'il demeure véridique et unificateur tout au long du projet.

La détermination d'un tel but doit s'appuyer sur une bonne connaissance du territoire, tout particulièrement dans le cas de territoires peu connus ou ayant subi des changements importants, ou dans le cas de l'utilisation de nouveaux modes de conservation, comme l'illustre le projet de paysage humanisé de l'île Bizard proposé par la Ville de Montréal. Une fois les connaissances acquises, bien communiquer



Les objectifs du projet s'avère tout aussi essentiel. Préciser le message ou l'adapter aux acteurs concernés peut parfois être nécessaire. Discuter uniquement de la conservation d'un milieu humide demeure imprécis pour plusieurs personnes. En effet, selon Mme Corriveau, faire valoir la possibilité d'observer davantage d'oiseaux ou de plantes se comprend rapidement et facilement pour les gens qui vivent ou souhaitent s'installer à proximité des milieux humides. Ainsi, considérer le point de vue de la population à sensibiliser devient une action importante pour le succès du projet. D'autant plus que, comme le mentionnait Mme Courcier de la Ville de Montréal, chacun peut avoir sa propre vision du développement, surtout dans le cas d'un milieu habité.

Pour les organismes instigateurs du projet, il importe de ne pas se laisser influencer par la perception de chacun. C'est à ce moment que la concertation des différents acteurs devient nécessaire. Nécessaire certes, mais l'expérience des panélistes indique aussi que cet outil important peut également nuire à la démarche s'il retarde son aboutissement. À cette fin, il est essentiel de créer des liens en vue d'une collaboration active de différents acteurs au projet de conservation mis de l'avant et de privilégier autant les rapports formels qu'informels avec les gens, puisque ceux-ci sont au cœur de toutes les actions nécessaires.

Tous reconnaissent que le travail d'élaboration et de mise en œuvre de projets de conservation demande un effort énorme de ralliement sur les plans environnemental, social et économique. Françoise Bruaux, directrice générale du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, souligne l'importance de soutenir les équipes chargées de ce type de projet et la nécessité de s'entraider.



Ainsi, pour tous les cas présentés, le maillage entre les promoteurs, les équipes de réalisation et les usagers est synonyme de succès. Historiquement, l'instigateur du projet, le plus souvent un acteur local, devait chercher des appuis pour financer son projet. Or, cette situation change : de plus en plus d'acteurs nationaux, dont le Fonds mondial pour la nature Canada (WWF-Canada; cas du marais Saint-Eugène), recherchent des acteurs locaux qui leur permettront d'atteindre des objectifs fixés à l'échelle nationale ou tout simplement de contribuer au développement durable à l'échelle régionale ou locale. La situation est d'ailleurs la même dans le cas de la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de Sept-Îles, où Nature Québec s'est associé avec le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe pour la mise en œuvre du projet.

Plus spécifiquement, les discussions tenues dans le cadre de cette table ronde ont permis de faire ressortir le besoin, pour les promoteurs de projets, de miser sur les intérêts, les ressources et l'expertise des partenaires potentiels pour assurer la réussite d'un projet. Par exemple, Aurore Pérot, du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, mentionne que Sept-Îles est une région en pleine effervescence et que, par conséquent, la recherche d'appuis, chez les élus et les industriels, constitue un élément-clé pour assurer une cohérence dans le développement. Quant à elle, Marilyn Labrecque, de Nature Québec, rappelle les avantages découlant du fait de s'appuyer sur le pouvoir de persuasion de nos alliés. À titre d'exemple, elle mentionne l'impact positif que peut avoir, sur leurs pairs, le discours de pêcheurs convaincus de l'importance de la conservation de la morue après le déclin de cette espèce et l'imposition d'un moratoire. De la même manière, Hubert Pelletier-Gilbert, de Conservation de la nature Canada, illustre le rôle important que peut jouer des « porte-paroles » connus dès le début du projet. À titre d'exemple, notons la participation de Jean-Paul Riopelle dans le projet de conservation et de mise en valeur de la pointe aux Pins, secteur que M. Riopelle souhaitait conserver et qui porte aujourd'hui le nom de réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle.

Dans le cas du marais Saint-Eugène, la collaboration entre le secteur privé, une organisation nationale et un acteur local a permis la réalisation d'un projet qui, autrement, aurait été difficilement envisageable. Comme l'expliquait Christina De Toni, représentante de Coca-Cola, l'eau occupe une place importante dans les processus de fabrication de l'entreprise et Coca-Cola reconnaît la valeur de cette ressource. Cependant, Coca-Cola n'étant pas une entreprise experte en conservation, elle s'est associée à des organismes reconnus dans le domaine afin de faire sa part. Une fois de plus, la collaboration entre partenaires d'horizons variés a permis d'optimiser les ressources humaines et financières disponibles et de réaliser un projet répondant aux intérêts et besoins de la majorité.

Ultimement, en plus des besoins techniques et humains, le financement des projets est aussi un défi. Mme Labrecque illustre d'ailleurs ce point en mentionnant qu'au-delà du financement nécessaire pour l'élaboration et la réalisation du projet, sa mise en œuvre à moyen ou long terme nécessite souvent, voire toujours, un financement permanent. La pérennité des projets s'ajoute donc aux éléments à prendre en considération lors de l'établissement d'un but commun, d'un projet rassembleur.

## Établir des pistes de solution

### Atelier de concertation et plénière



Sur la base des cas présentés lors de la table ronde et de leur expérience personnelle, les participants au Forum Saint-Laurent, édition 2012, ont été appelés à approfondir leur réflexion sur les enjeux, les conditions gagnantes et les défis inhérents à l'élaboration et la mise en œuvre de projets de conservation des milieux d'intérêt écologique. L'objectif ultime consistait à proposer des pistes de solution ou des actions concrètes permettant de favoriser la conservation de ces milieux d'importance écologique.

Les sections suivantes exposent brièvement les principales pistes de solution et actions proposées ou les constats qui sont ressortis des échanges tenus lors des ateliers et de la plénière. Les suivis effectués quant à la réalisation des actions souhaitées et attendues des gouvernements sont aussi présentés.

## Regard sur les pistes de solution énoncées

### LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

La conservation des milieux humides du Saint-Laurent nécessite une approche intégrée et concertée globale, mais également des stratégies régionales. Ces deux approches entraînent l'utilisation de divers outils et de différentes démarches pour mettre en œuvre des solutions. Ainsi, une solide planification des interventions, une acquisition et un partage de connaissances, une législation revue et bien appliquée ainsi qu'un financement adéquat et appuyé, par exemple, par la création de fonds dédiés, sont au nombre des pistes de solution soulevées. Les participants sont d'avis que la priorisation de projets porteurs, rassembleurs, notamment et spécialement au lac Saint-Pierre, est susceptible de contribuer à la sensibilisation et à la conscientisation des décideurs, des élus et de la population, favorisant, entre autres, des changements de pratiques et de gestion en vue de la conservation des milieux humides.

### LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

Les participants s'accordent pour dire que la création d'aires protégées et, plus spécifiquement, le développement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) devraient se faire dans un contexte favorisant la transparence et le partage des connaissances, de même que l'établissement de démarches d'information et de sensibilisation. De telles approches favoriseraient l'acceptabilité sociale des projets d'aires protégées. Les discussions indiquent qu'un tel réseau pourrait se mettre en place de façon d'autant plus harmonieuse et concertée si une attention particulière est accordée à la participation des Premières Nations dès le début des travaux de planification et de désignation. Parmi les autres pistes de solution envisagées, les intervenants présents considèrent qu'une réflexion devrait se faire sur le choix des statuts d'aires protégées, dont ceux des AMP, afin de tenir compte à la fois des composantes écologiques et des processus écosystémiques à protéger ainsi que des usages sociaux et économiques présents sur les territoires ciblés. À titre d'action concrète, le début des travaux du Comité de concertation sur les aires marines protégées, projet actuellement sous l'égide du Plan d'action Saint-Laurent, est souhaité et attendu. Ce dernier serait, aux yeux des participants, une des composantes susceptibles de rallier les divers intérêts autour de projets porteurs et significatifs en matière de conservation de la biodiversité du Saint-Laurent.

### PROTECTION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL

La notion de paysage est une notion à la fois complexe et peu connue, du moins des acteurs du domaine de la protection des milieux d'intérêt écologique. En effet, la mise sur pied de projets de conservation des paysages implique de travailler à la fois en tenure privée et publique en tenant compte de contraintes importantes d'accessibilité, de droits acquis, etc. De plus, la protection des paysages doit considérer la dynamique naturelle des milieux qu'elle prétend conserver afin d'atteindre ses objectifs à long terme.

Malgré ces contraintes, les participants reconnaissent que cette approche de protection, qui n'est pas a priori écosystémique, pourrait générer à la fois des impacts écologiques positifs ainsi que des retombées socioéconomiques et culturelles non négligeables. C'est dans ce contexte qu'ils ont ciblé ce qu'ils considéraient comme étant les principaux défis associés à la protection des paysages et du patrimoine naturel. Ainsi, préciser la notion de paysage (et son statut), évaluer la valeur du paysage et intégrer la notion de paysage dans les plans d'urbanisme et autres règlements constituent les trois axes d'intervention prioritaires par les intervenants présents.

Des pistes de solution visant à surmonter ces défis ont également été proposées. La réalisation d'une revue de littérature, l'adoption de définitions et de concepts communs et l'élaboration d'une approche concertée pour l'identification des paysages à prioriser et des moyens de concrétiser leur protection sont au nombre de celles-ci. Par ailleurs, il a été suggéré que l'élaboration de cette approche concertée s'inscrive à l'intérieur du Plan d'action Saint-Laurent par l'entremise, par exemple, d'un comité de concertation.

### IDENTIFICATION DES HABITATS PRIORITAIRES À CONSERVER

Au-delà de l'identification des habitats prioritaires à protéger, la nécessité de penser à long terme et de considérer la pérennité de cette conservation ressort des discussions. Parmi les pistes de solution, les intervenants recommandent que cette pérennité s'inscrive dans le cadre d'une reconnaissance des sites, soit par l'octroi de statuts officiels, soit par l'intégration de ces sites à l'intérieur des outils de planification territoriale. En parallèle, l'adhésion et l'acceptation sociale nécessaires à la réalisation et au maintien de ces projets sont tributaires des efforts de sensibilisation, d'implication et de concertation des intervenants régionaux, et ce, dès les premières phases des projets. De même, la conservation est favorisée lorsque les organismes et autres partenaires partagent et mettent en commun leurs ressources. D'autant plus que l'identification et la conservation des milieux écologiques d'intérêt nécessitent un soutien financier et



technique adéquat. Conséquemment, les intervenants présents suggèrent de poursuivre la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL; volet régional) afin de créer un contexte de collaboration basé sur la concertation qui favorise la participation et l'adhésion de tous aux projets d'identification et de conservation des sites écologiques d'intérêt.

Cependant, plusieurs intervenants ont jugé que la formule actuelle du Forum, bien qu'elle soit intéressante pour susciter des échanges, ne constitue pas une réelle plateforme de concertation provinciale où le processus de concertation prend effet. En vue de favoriser le maintien d'une vision d'ensemble et, ainsi, d'optimiser les actions mises en œuvre sur l'ensemble du Saint-Laurent, ces intervenants souhaitent voir mis sur pied, en plus du Forum Saint-Laurent, un comité permanent de concertation à l'échelle québécoise.

### De la concertation à l'action...

Il est permis d'espérer que les discussions et principales pistes de solution soulevées durant cette seconde édition du Forum Saint-Laurent auront su ou sauront inspirer vos organisations dans le cadre de vos mandats respectifs, en vue d'une meilleure conservation des milieux d'intérêt écologique.

Les gouvernements du Québec et du Canada, quant à eux, ont pris note des pistes de solution suggérées et mis en œuvre ou poursuivi un certain nombre d'actions allant dans le sens des solutions proposées. Le tableau ci-dessous présente un aperçu de ces dernières.



### Écrivez-nous!

Nous vous invitons à nous faire part de vos réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des pistes de solution soulevées au Forum Saint-Laurent – Édition de novembre 2012. Ces dernières pourraient être présentées sur le site Web du Plan d'action Saint-Laurent afin d'inspirer d'autres organisations.

[psl@ec.gc.ca](mailto:psl@ec.gc.ca)

[psl@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:psl@mddefp.gouv.qc.ca)

**TABLEAU 1. APERÇU DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES MISES DE L'AVANT OU EN COURS D'ÉLABORATION DANS LES DOMAINES CIBLÉS COMME PISTES DE SOLUTION PERTINENTES LORS DU FORUM SAINT-LAURENT DE NOVEMBRE 2012**

De la concertation... Pistes de solution	...vers l'action
Poursuivre la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.	<p>La gestion intégrée du Saint-Laurent prévoit la <a href="#">mise en place progressive</a> de 12 tables de concertation régionales (TCR).</p> <p>À ce jour, un organisme coordonnateur a été désigné pour les TCR de Québec, du lac Saint-Pierre et du Sud de l'estuaire moyen.</p> <p>Les démarches sont en cours pour la désignation d'un coordonnateur pour les zones du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal, de l'Estuaire fluvial et des Îles-de-la-Madeleine.</p> <p>Rappelons que l'échéancier de mise en place des TCR est déterminé en fonction des zones névralgiques établies par les gouvernements fédéral et provincial et de la présence d'un contexte régional favorable laissant présager la possibilité d'une mise en place rapide des TCR sur ces territoires.</p>
Revoir et appliquer adéquatement la législation entourant la protection des milieux humides.	<p>Les dispositions sur les mesures de compensation de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, adoptée le 23 mai 2012, deviendront sans effet le 24 avril 2015 (RLRQ, c. M-11.4). Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec aura alors à proposer un projet de loi prévoyant des règles relatives à la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques en vue d'une sanction d'ici le 24 avril 2015.</p>
Prioriser l'élaboration et la mise en œuvre de projets rassembleurs, spécialement au lac Saint-Pierre.	<p>Des discussions sont en cours pour l'établissement d'un cadre de collaboration pour optimiser les retombées des travaux des experts du Plan d'action Saint-Laurent dans ce secteur prioritaire.</p> <p>Annonce, le 15 février 2013, de la <a href="#">Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre</a> par le gouvernement du Québec.</p> <p>Début des travaux de mise en place d'une <a href="#">table de concertation régionale au lac Saint-Pierre</a> dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.</p>
Amorcer les travaux du Comité de concertation sur les aires marines protégées inscrit au Plan d'action Saint-Laurent.	<p>Les discussions se poursuivent afin de déterminer la meilleure gouvernance quant aux enjeux associés aux aires marines protégées. Dans l'intervalle, le Comité technique sur les aires marines protégées, composé de spécialistes des écosystèmes provenant des gouvernements du Canada et du Québec, de même que l'ISMER (Institut des sciences de la mer de Rimouski) ont rassemblé les informations scientifiques disponibles et ont développé une méthode permettant l'identification des territoires marins qui bénéficieraient d'une protection accrue au sein d'un réseau d'aires marines protégées pour l'estuaire et le Golfe.</p> <p>En parallèle, notons la création de la première réserve aquatique projetée dans l'estuaire du Saint-Laurent : la réserve projetée de Manicouagan.</p> <p>De même, mentionnons également la création de la réserve de biodiversité projetée de l'Île-aux-Lièvres.</p> <p>Le projet d'aire marine protégée du Banc des Américains est en cours d'élaboration. Les consultations ont débuté et la création du comité-conseil rassemblant les différents intervenants est prévue pour la fin de l'automne 2013.</p>
Mettre en place un comité de concertation sur les paysages dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent.	<p>Un paysage humanisé est un projet issu des collectivités locales ou régionales. Ces dernières délèguent à une municipalité, une municipalité régionale de comté ou un organisme la tâche de déposer un projet de paysage humanisé. Le gouvernement reconnaît que les autorités municipales peuvent assumer la gestion d'un paysage humanisé.</p> <p>Dans ce contexte, un <a href="#">aide-mémoire</a> visant l'éducation et la sensibilisation des intervenants concernés et de la population a été produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.</p>
Instaurer un comité permanent de concertation à l'échelle québécoise en plus du Forum Saint-Laurent.	<p>La concertation s'instaure par étapes, au fur et à mesure que les acteurs apprennent à se connaître et à travailler ensemble dans un contexte précis et plus restreint. Sur la base de cette collaboration, la structure servant à soutenir cette concertation, soit le Forum Saint-Laurent, est appelée à évoluer en même temps que celle-ci.</p>

## De la nécessité de tenir un bon caucus

Conférence de M. Serge Bouchard, anthropologue

Nous vivons dans un monde complexe, alors que nous aimerions tant que tout soit simple. Nous cherchons à fort prix à réunir nos forces vers un but clair et précis, sans que le doute soit permis. Il se peut que nous confondions alors la solidarité avec l'homogénéité. Laissons tomber le recours à la nostalgie pour expliquer pareil état d'esprit. Parlons plutôt d'une disposition culturelle observable, un fait. Le monde est pluriel, il l'a toujours été. Nous, les humains, sommes depuis toujours condamnés à négocier notre individualité avec l'ensemble très divers de notre communauté. Faire l'unité, cela ne veut pas dire se taire pour mieux respecter la voix du plus fort. D'ailleurs, il n'est pas plus faible démocratie que celle qui se contente de la voix simplifiée de la majorité. Il est des ralliements qui sont des renonciations.

Ce n'est pas un hasard si le mot caucus trouve son origine dans l'univers amérindien algonquin. C'est que les Amérindiens, comme l'ensemble des humains, ont toujours eu le choix entre la diplomatie et la guerre. Le fleuve Saint-Laurent n'était pas un fleuve tranquille en 1534. Algonquins, Montagnais, Micmacs disputaient depuis longtemps son usage aux Iroquois. Le fleuve est une voie royale, il fut toujours royalement disputé. Les pêcheurs, les baleiniers, les commerçants explorateurs, ils vont tous se battre et s'entretuer. Ou bien s'entendre et partager. Au cours de l'histoire, le fleuve a eu plusieurs visages, plusieurs usages, plusieurs paysages. Il a fallu le reconnaître en son détail, avec ses fonds et ses hauts-fonds, la subtilité de sa navigation. Parlez-en à Louis Jolliet. Avec le temps, il est toujours devenu plus familier, le fleuve. On a creusé son chenal, on a pollué ses eaux pures, égouts pétrochimiques de la prospérité économique, et pourtant les bateaux de croisière locaux naviguaient en tout bon climat romantique sur ses eaux brunes de pétrole. Le fleuve nous a réunis, il nous a divisés. Il a pris des vies, il en a sauvé, il est devenu le centre de notre histoire.



Parions sur cette histoire. Les brochets ont résisté, nous savons tous à présent combien précieux est cet immense plan d'eau. Le fleuve est si riche de tant de dimensions et nos intérêts sont toujours complexes et toujours plus divers. Il faut donc que notre grand caucus soit à la hauteur de notre intelligence collective. Comme pour le fleuve lui-même, il faut passer par là.

## Annexe A Résumé des cas concrets présentés lors de la table ronde

### Protection et mise en valeur de la pointe aux Pins

Création d'aires protégées

Hubert Pelletier-Gilbert – [Conservation de la nature Canada](#)

Conservation de la nature Canada s'est fait connaître par ses programmes de conservation ainsi que sa démarche scientifique qui soutient ses actions et ses interventions en matière de protection, en lien avec le Saint-Laurent. Le projet de la pointe aux Pins illustre comment la collaboration de divers intervenants, dans un esprit de concertation, a permis de protéger ce territoire privé qui borde le Saint-Laurent sur une distance de quatre kilomètres. La protection par voie d'acquisition de ce site de 48 hectares, réalisée en partenariat avec plusieurs donateurs et ministères, a mené à la création d'une aire protégée : la réserve naturelle Jean-Paul-Riopelle.

### Les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Identification des habitats prioritaires à protéger

Marilyn Labrecque – [Nature Québec](#)

Aurore Pérot – [Comité ZIP Côte-Nord du Golfe](#)

Le programme Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) découle du programme international ZICO, mené par Birdlife International. Il vise à identifier, surveiller et protéger les habitats essentiels pour la conservation de la faune aviaire et de la biodiversité sur l'ensemble de la planète. De l'instauration de cette initiative en 1996 jusqu'en 2001, ce sont 96 sites qui ont été désignés ZICO. Au Québec ce programme est coordonné par Nature Québec depuis 2000. Cet organisme fonde la mise en œuvre de ce programme sur :

- l'identification de nouveaux sites afin de couvrir les habitats qui n'ont pas été représentés lors de la première sélection des ZICO;
- la coordination d'un réseau de suivi des ZICO (au moyen du projet « Gardiens des ZICO »);
- la promotion du programme et le soutien à la réalisation d'actions de conservation et de sensibilisation dans les ZICO.

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est responsable de la ZICO de Sept-Îles. Alors que Nature Québec (2007) a élaboré un plan de conservation applicable au territoire de cette ZICO, le comité ZIP a produit un guide de bonnes pratiques (*Conseils pratiques pour utilisateurs z'ailés*) et propose une formation pour les utilisateurs de la ZICO. Il développe également, en parallèle du plan de conservation produit par son partenaire, un plan d'aménagement. Ces outils sont produits de manière à alimenter l'objectif du projet qui est d'améliorer la cohabitation entre les oiseaux et les humains, tout en sensibilisant ces derniers à la nécessité de préserver les habitats essentiels des espèces aviaires présentes. Notons que les habitats diversifiés du territoire de la ZICO de Sept-Îles, lequel comprend l'archipel des Sept Îles, la baie du même nom et une grande tourbière, abritent plus de 250 espèces aviaires, dont 14 en péril, tels le râle jaune, le hibou des marais et le garrot d'Islande.

### Le projet de paysage humanisé de l'île Bizard

Protection des paysages et du patrimoine naturel

Sabine Courcier – [Ville de Montréal](#)

La Ville de Montréal a adopté en 2004 sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Elle a ciblé dix secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation des espaces naturels ont été jugées prioritaires. Ces écoterritoires sont reconnus au plan d'urbanisme et font l'objet de nombreuses mesures de conservation en concertation avec les propriétaires, les promoteurs, les arrondissements, les villes intéressés ainsi que les partenaires locaux. En ce qui concerne l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard, différentes orientations ont été retenues, notamment la possibilité d'obtenir le statut de paysage humanisé, introduit par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01). L'ouest de l'île Bizard est en effet un territoire remarquable, tant du point de vue de sa biodiversité que des paysages agricoles qui le composent. Ce secteur présente un paysage champêtre exceptionnel, témoignant d'activités humaines qui se sont développées au fil des siècles en harmonie avec la nature. L'obtention du statut de paysage humanisé permettrait de mettre de l'avant une vision partagée pour ce territoire et d'augmenter considérablement les milieux naturels protégés à Montréal. La mise en œuvre de ce projet se heurte toutefois à des défis de taille, notamment des terres en grande partie privées et une diversité d'enjeux et d'intérêts parfois contradictoires. La création d'une table de concertation en 2010 a donné un certain élan au projet, toutefois celui-ci se heurte encore aujourd'hui à des visions divergentes quant à l'avenir du territoire.

## Le marais Saint-Eugène

Protection des milieux humides

Christina De Toni – Coca-Cola Canada

Marie-Claude Lemieux – WWF Canada

Louise Corriveau – Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Dans le cadre du projet de restauration du marais Saint-Eugène, Coca-Cola Canada et le Fonds mondial pour la nature du Canada (WWF) ont travaillé de concert avec le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, un organisme régional à vocation environnementale. Ce projet vise, d'une part, à remédier à l'assèchement d'une partie du marais causé par la présence de structures d'origine humaine qui empêchent l'écoulement libre de l'eau et le déplacement des poissons et, d'autre part, à revitaliser la vie aquatique qui s'y trouve. La moitié de l'investissement aidera à consolider les actions visant à restituer les ressources de la faune et de la flore ainsi qu'à améliorer la qualité de l'eau dans la région. Ce projet jouit du soutien d'un grand nombre de résidents locaux qui habitent près du marais Saint-Eugène, ainsi que des élus municipaux de Trois-Rivières et du ministère des Ressources naturelles du Québec. La présence d'espèces sauvages à risque et son écosystème forestier exceptionnel en font un milieu humide important. La deuxième moitié de l'investissement permettra d'aider le WWF dans ses efforts de restitution de l'écoulement naturel du Saint-Laurent. En effet, certains secteurs risquent de souffrir en l'absence d'un régime d'écoulement sain des rivières. C'est le cas notamment du marais Saint-Eugène. Le WWF travaillera à s'assurer que les organismes de réglementation concernés (p. ex., les municipalités régionales de comté et le gouvernement du Québec) sont sensibles aux inquiétudes du public et des intervenants, et qu'ils entreprennent de modifier à long terme la gestion de l'écoulement du Saint-Laurent et de ses tributaires.



## Annexe B Programmation

Mardi 6 novembre 2012				
9 h 30	<b>Accueil</b>			
10 h	<b>Mot de bienvenue des coprésidents du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026</b> Philippe Morel, directeur général régional, Environnement Canada Charles Larochelle, sous-ministre adjoint aux changements climatiques, à l'air et à l'eau, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs			
10 h 15	<b>Voir les milieux d'intérêt écologique autrement</b> André Champoux			
10 h 50	<b>Présentation de cas concrets de conservation des milieux d'intérêt écologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des habitats prioritaires à protéger : les ZICO Marilyn Labrecque, Nature Québec Aurore Pérot, Comité ZIP Côte-Nord du Golfe</li> <li>• Protection des milieux humides : Marais Saint-Eugène Christina De Toni, Coca-Cola Marie-Claude Lemieux, WWF Canada Louise Corriveau, Comité ZIP du lac Saint-Pierre</li> <li>• Protection des paysages et du patrimoine naturel : Projet de paysage humanisé de l'île Bizard Sabine Courcier, Ville de Montréal</li> <li>• Création d'aires protégées : Protection et mise en valeur de la pointe aux Pins, une collaboration garante de succès Hubert Pelletier-Gilbert, Conservation de la nature Canada</li> </ul> Animé par Hélène Raymond			
12 h 15	<b>Dîner</b>			
	<b>Atelier 1 – Identification des défis et des conditions gagnantes</b> À partir des cas concrets présentés en avant-midi et de leur expérience respective, les participants seront amenés à identifier les défis ainsi que les conditions gagnantes pour l'établissement de partenariats.			
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
13 h 30	Milieux humides (Salle Dauphine)	Aires protégées (Salle Saint-Louis)	Habitats (Salle Saint-Jean)	Paysage (Salle des Remparts)
14 h 10	Paysage (Salle des Remparts)	Milieux humides (Salle Dauphine)	Aires protégées (Salle Saint-Louis)	Habitats (Salle Saint-Jean)
14 h 55	<b>Pause</b>			
15 h 20	Habitats (Salle Saint-Jean)	Paysage (Salle des Remparts)	Milieux humides (Salle Dauphine)	Aires protégées (Salle Saint-Louis)
16 h 05	Aires protégées (Salle Saint-Louis)	Habitats (Salle Saint-Jean)	Paysage (Salle des Remparts)	Milieux humides (Salle Dauphine)
17 h	<b>Cocktail « Réseautage »</b>			

## Mercredi 7 novembre 2012

<b>8 h 30</b>	<b>Synthèse de la journée précédente</b> Hélène Raymond			
	<b>Atelier 2 – Dégager des pistes de solution</b> À partir des défis et des conditions gagnantes qu'ils ont déterminés lors de l'atelier précédent, les participants seront amenés à proposer des solutions pour l'établissement d'un contexte de collaboration en vue de la conservation des milieux d'intérêt écologique. Les participants seront également invités à identifier les partenaires potentiels pour la réalisation d'actions.			
	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
<b>9 h</b>	Milieux humides (Salle Dauphine)	Paysage (Salle des Remparts)	Aires protégées (Salle Saint-Louis)	Habitats (Salle Saint-Jean)
<b>10 h 15</b>	<b>Pause</b>			
<b>10 h 45</b>	Paysage (Salle des Remparts)	Milieux humides (Salle Dauphine)	Habitats (Salle Saint-Jean)	Aires protégées (Salle Saint-Louis)
<b>12 h</b>	<b>Dîner</b>			
<b>13 h 15</b>	<b>De la nécessité de tenir un bon caucus</b> Conférence de M. Serge Bouchard, anthropologue			
<b>14 h 15</b>	<b>Conclusions des coprésidents du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026</b> Philippe Morel, directeur général régional, Environnement Canada Charles Laroche, sous-ministre adjoint aux changements climatiques, à l'air et à l'eau, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs			
<b>14 h 30</b>	<b>Fin de l'événement</b>			